Secrétariat International de la J.O.C.,

78, Boulevard Poincaré, BRUXELLES 7.

Août 1959

C.450

**LE RÔLE DE L'AUMÔNIER LOCAL DANS LA J.O.C.**

**Nécessité et importance.**

1. La nécessité et l'importance du rôle de l'aumônier local ne font que grandir, au fur et à mesure que se précisent le caractère international de la JOC, et sa mission dans le monde moderne et dans l'Eglise universelle. On pourrait croire que cette importance diminuerait avec les dimensions nouvelles du mouvement ; au contraire, elle deviendra absolument **primordiale** dans l'avenir.

En effet,

* si la JOC internationale ne veut pas devenir un simple corps représentatif, dont les dirigeants portent aux institutions internationales les besoins des jeunes travailleurs d'après des enquêtes **faites dans le passé** ;
* mais si elle veut devenir un corps vivant, toujours plus dynamique, toujours jeune et toujours renouvelé depuis la base jusqu'au sommet ;

il est essentiel et indispensable que **la section locale** soit, elle surtout, **la vraie JOC**.

Car c'est la section locale qui est la cellule initiale de toute la JOC ; c'est en elle que le mouvement plonge ses racines et renouvelle sa sève, son sang et sa vigueur ; c'est elle qui, d'une part, est en contact avec tous les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses, avec leur vie, leurs besoins et leurs problèmes ; et qui, d'autre part, forme les militants, les dirigeants qui, au sein même de la jeunesse travailleuse, vont l'entraîner, la transformer, unissant tous les jeunes qui travaillent, dans une même vie, dans une nouvelle conception de leur vie et de leur mission -- les unissant entre les jeunes travailleurs des diverses sections, mais aussi des autres pays, des autres races et du monde entier.

2. L'aumônier local est le plus souvent un prêtre attaché au ministère d'une paroisse. Il a comme prêtre un rôle irremplaçable, essentiel et décisif pour que, dans et par la section jociste, les jeunes travailleurs se connaissent, se transforment et s'unissent, dans leur vie même, **sur place**, là où ils vivent. Car c'est lui, prêtre, qui d'abord les baptise, soit enfants soit adultes. C'est lui qui les prépare à la première communion et à la participation aux sacrements, à toute vie du culte et de la liturgie au sein de la communauté paroissiale - et celle-ci est l'Eglise universelle "sur place", elle donne le Christ, la grâce et la doctrine du Christ "sur place", là où ils vivent tous les jours. C'est lui, prêtre, qui doit les former à comprendre la signification chrétienne totale de leur propre vie, et à réaliser leur mission irremplaçable dans l'Eglise, **à l'âge où cette formation décide** de tout leur avenir terrestre comme de leur destinée éternelle.

3. Si l'aumônier local, si le prêtre ne donne pas cette formation fondamentale, le jeune homme, la jeune fille qui travaille **reste impuissant** à trouver la solution chrétienne de ses problèmes personnels et de ceux de ses camarades, d'abord dans son milieu immédiat et ensuite dans tout ce milieu plus vaste, mais de plus en plus solidaire et inséparable, qu'est le mode d'aujourd'hui.

4. La formation de chaque jeune travailleur, au plan de la section locale et par l'aumônier de la section locale, devient chaque jour plus nécessaire et plus importante. En effet, le nombre des jeunes qui travaillent croît à une allure fulgurante ; ils sont déjà plusieurs centaines de millions dans le monde, étant donné le développement des pays neufs et l'âge moyen de leur population, composée en très grande majorité de jeunes. De plus, la dimension des problèmes personnels et collectifs de ces jeunes augmente avec les nouvelles projections qu'entraînent les moyens modernes de communication. Et la solution de ces problèmes a des répercussions de plus en plus graves, sur la vie présente des jeunes travailleurs comme sur l'avenir de toute la jeunesse travailleuse et du monde du travail.

**BASES DOCTRINALES.**

1. Les trois "vérités" ou propositions qui sont à la base de la JOCI sont tirées du dogme primordial qui proclame à la fois la mission de chaque homme (de chaque jeune travailleur), de l'Église et du prêtre.

a) Chaque jeune travailleur, chaque jeune travailleuse, a une origine, une fin, **une mission divine propre**, essentielle à l'oeuvre de la Création et de la Rédemption ; dans cette mission, personne ne peut le remplacer ;

b) Or, **les conditions présentes de l'existence** qu'ils mènent comme jeunes travailleurs font en sorte que, non seulement ils ignorent ou sous-évaluent leur mission divine, mais qu'ils sont entraînés par leur vie et leur milieu à la nier, à la rejeter, voire même à la combattre, pour eux-mêmes et pour leurs compagnons. Pourtant, la réalisation de cette mission est de plus en plus décisive pour la mise en oeuvre du plan de Dieu sur le monde et les jeunes travailleurs qui y sont appelés sont de plus en plus nombreux ;

c) il n'y a qu'un moyen efficace de transformer cette situation et de mettre les jeunes travailleurs à même de connaître et de réaliser leur mission propre : **ils doivent s'unir dans un mouvement** qui peut les former à faire eux-mêmes la découverte de cette mission, et les entraîner à la réaliser dans leur vie ; un mouvement qui aide chacun personnellement et tous les jeunes travailleurs du monde à faire cette découverte et cet entraînement, et par le fait même,à transformer la situation nocive du monde, et a y devenir les collaborateurs de Dieu, du Christ et de l'Eglise.

2. C'est sur la base de cette triple vérité que l'on peut voir se dessiner le rôle de l'aumônier local.

C'est **le prêtre qui, par sa vocation sacerdotale** doit faire connaître à chaque jeune travailleur et à tous les jeunes travailleurs sans exception, leur mission et leur vocation. Et non seulement il doit la leur enseigner, la leur prêcher, mais il doit aider efficacement chacun d'eux à en faire la découverte et l'apprentissage, parce qu'il est responsable de leurs âmes et de leur salut.

C'est pourquoi, normalement, le ministère sacerdotal et paroissial doit être orienté dans ce sens. Il n'y a pas deux ministères du prêtre dans la paroisse : l'un orienté vers la vie cultuelle, sacramentelle et liturgique - et l'autre orienté vers l'apostolat qui transforme la vie et les problèmes de la vie profane. Ces deux aspects-là ne font qu'un, **ils sont inséparables** comme la source et le ruisseau, le levain et la pâte, l'amour de Dieu et l'amour des hommes, le Royaume céleste et la vie terrestre.

**Toute** la vie comme **tout** le ministère sacerdotal, **toute** la vie comme **tout** le ministère paroissial doivent conduite à l'avènement du Royaume de Dieu parmi les jeunes travailleurs, à le fonder et à l'étendre sans cesse jusqu'à la fin des temps. 2

**LA FOI EST L'ÂME DE CE RÔLE SACERDOTAL.**

1. Le prêtre doit d'abord croire - d'**une foi personnelle, active, persévérante et totale** - à cette mission de chaque jeune travailleur et de chaque jeune travailleuse ; il doit "croire à l'importance décisive de cette mission, dans une vision universelle, qu'il doit acquérir sur l'avenir du monde du travail, de l'humanité et de l'Eglise, "Haec est victoria quae vincit mundum ... fides sacerdotum".

2. Cette foi n'est autre que la foi en son propre sacerdoce, en son ministère pastoral ; elle lui est essentielle. Elle est le levier de commande de sa vie de prêtre, de sa vie intérieure, sacramentelle, liturgique, doctrinale et apostolique.

3. Il n'y a qu'un test, une preuve, une pierre de touche de l'authenticité de cette foi en la mission des jeunes travailleurs : c'est la manifestation visible de son efficacité dans la réalité quotidienne. La foi, sans les oeuvres, est une foi morte, et plus que cela encore : meurtrière. Il faut que les jeunes travailleurs, que la communauté chrétienne puisse toucher du doigt, puisse voir, dans des gestes et des attitudes tangibles, que le prêtre croit à la vocation.divine des plus simples et des plus abandonnée. D'ailleurs si le prêtre n'a pas cette foi, comment les laïcs pourront-ils l'avoir ?

Cotte foi sacerdotale n'est pas et ne peut rester individuelle ; elle est, comme son ministère d'Église, communautaire. Le prêtre doit donc chercher de façon permanente l'union avec ses confrères et avec tout l'apostolat laïc, pour trouver, améliorer et approfondir la réalisation de cette foi et lui donner toute sa dimension : paroissiale, diocésaine et universelle. Il doit participer aux moyens particuliers (équipes sacerdotales, sessions sacerdotales, etc.) qui sont mis à sa disposition pour aider à la croissance constante de sa foi sacerdotale , et à son expansion dans toute la communauté ecclésiale.

**LA PEDAGOGIE DE LA JOC.**

Il n'y a pas de trucs, il n'y a pas de moyens mécaniques qui permettent de former les jeunes travailleurs comme apôtres, et en même temps qui fasse participer toute la communauté ecclésiale à cette formation. Les moyens doivent être découverts lentement, expérimentés, adaptés, renouvelés, toujours en partant de chaque jeune travailleur même, considéré comme une personne qui a sa physionomie et sa destinée propre.

**1. La connaissance personnelle.**

C'est pourquoi le prêtre doit employer le premier moyen, **enseigné et pratiqué par le Christ** lui-même dans son Evangile : chercher à connaître chaque jeune travailleur, sa vie et ses problèmes ; et chercher d'autre part à ce que le jeune travailleur connaisse vraiment le prêtre. Il ne s'agit pas ici d'une connaissance de savant, de supérieur, d'étranger ; mais d'une connaissance d'amitié, à base d'ouverture et de confiance **mutuelles**, de collaboration de plus en plus intime. Cette connaissance doit grandir sans cesse, elle doit être entretenue et augmentée par tous les moyens possibles ; ceux-ci vont du simple salut en rue, aux services rendus, aux contacts, aux visites, aux encouragements, jusqu'aux conversations les plus personnelles et éventuellement à la confession et à la direction spirituelle.

**2. L'équipe, pour transformer la vie.**

La connaissance mutuelle ne doit pas seulement s'établir entre le prêtre et un (chaque) jeune travailleur, mais entre tous les jeunes travailleurs. Elle se développe d'ordinaire par une préoccupation et une action de quelques-uns qui se groupent, attirés, sollicités, animés par un prêtre.

En groupe, en équipe, ils s’entraînent ainsi **ensemble** à découvrir tous les aspects de leur vie et de celle de leurs compagnons, à la juger et à faire quelque chose pour la changer. **C'est l'enquête**, qui se réalise en équipe.

Ce n'est pas une enquête savante, ni théorique ; elle est essentiellement adaptée à l'âge et au degré de culture des jeunes travailleurs qui la font, ainsi qu'aux conditions locales. Elle ne cherche pas à aboutir à des résultats scientifiques, à des statistiques mais à une prise de conscience qui est un point de départ pour l'éducation et pour l'action. Elle doit cependant devenir assez méthodique, par un programme d'ensemble élaboré en commun. L'enquête porte d'ordinaire sur les faits, les situations, les comportements ; **toujours sur la vie et ses problèmes**.

L'enquête **donne naturellement lieu à des responsabilités** qui sont confiées à chacun ; elle constitue ainsi une pédagogie fondamentale et une institution permanente de formation, d'action et de représentation des jeunes travailleurs.

En participant aux réunions à base d'enquête, l'aumônier entre de plain-pied dans la connaissance des besoins et de la vie des jeunes travailleurs dont il a la charge sacerdotale. Il les aide à découvrir le plan de Dieu sur le monde et sur les hommes, à engager les jeunes travailleurs dans une action éducative et apostolique qui doit les transformer personnellement et transformer leur milieu de vie.

**3. Réponse et adaptation à tous les besoins.**

La pédagogie de la JOC, comme il a été dit pour l'enquête, s'adapte à l'âge et à la culture dos jeunes travailleurs de chaque localité, de chaque pays, de chaque race ; mais elle est essentielle à la JOC qui, sans elle, devient une caricature.

Elle fait de la JOC le mouvement des jeunes travailleurs qui, "entre eux, par eux", découvrent la signification de toute leur vie, de leur mission, et en font l'apprentissage : c'est leur **école de vie**. Initiés par elle aux responsabilités progressives, ils deviennent ainsi eux-mêmes **les agents de leur organisation**, les militants et les dirigeants, les responsables parmi leurs propres camarades et devant les autres milieux ou institutions. Ayant découvert leurs besoins personnels et ceux de leurs camarades, ils s'ingénient à pallier à ces besoins **en rendant service** individuellement et à organiser tous les services nécessaires à la solution de leurs problèmes de vie : pour la préparation et l'action au travail, les loisirs, la vie dés malades et des soldats, la préparation à l'avenir professionnel et familial, l'initiation à l'action syndicale, etc.

**Par sa pédagogie, la JOC n'est pas une suite de réunions et d'activités juxtaposées, mais une mise en mouvement**, un éveil, une mise à l'action, dans toutes les circonstances de la vie ordinaire. Elle fait du jeune travailleur qui s'y engage le levain dans la pâte (pas à distance, mais au milieu de la pâte) en influençant ses camarades comme un ami affectueux, dévoué, compréhensif et désintéressé.

**4. Pour quelques-uns ou pour tous ?**

La méthodologie, la pédagogie de la JOC ne se limite pas à une élite, à quelques jeunes travailleurs 'choisis", à de petits groupes sélectionnés de militants, liés entre eux et travaillant **sur** la masse pour l'influencer. Non, elle doit mettre en mouvement toute la masse, entraîner tous les jeunes travailleurs, les engager au sein de **leur** mouvement, les affilier d'une façon permanente et active, afin qu'il soit pour chacun d'eux sans exception l'école de vie, le moyen fondamental d'éducation dont il a été parlé plus haut. Car c'est cette masse qui **est** le mouvement jociste, qui le fait, qui y participe, qui le répand et par lui, transforme la vie de la masse même, ses idées, sa conduite et transforme en même temps les milieux, les institutions, les régimes.

Pour que le mouvement jociste soit tel et groupe la masse des jeunes travailleurs, il doit ouvrir ses portes à ceux-ci par des sections locales, qui comptent un nombre de jeunes aussi grand que possible, afin de leur donner la conscience de leur solidarité, de leur unité, de leur appartenance à un grand mouvement, qui ne se contente pas de diffuser des idées mais agit en des réalisations visibles et efficaces. Il doit unir ces sections dans des fédérations régionales et nationales, et enfin dans une organisation internationale, à tous ces divers échelons, la JOC assume le même rôle vis-à-vis de la masse des jeunes travailleurs : elle les met en branle, les éduque, les aide et les représente.

**CONTENU DU RÔLE OU PRÊTRE DANS LA JOC.**

**1. Vis-à-vis de tous les jeunes travailleurs.**

C'est de cette pédagogie jociste qu'il faut déduire le rôle du prêtre-aumônier. Celui-ci n'est pas le "directeur", ni le professeur, le supérieur, le maître. Il est vraiment le prêtre, au sens total du mot, le mandataire du Christ, de la Hiérarchie, pour aider à former la personne du jeune travailleur, qui doit découvrir sa mission et s'y engager. Cette découverte portera sur la valeur divine, apostolique et missionnaire de toute la vie ouvrière ; et tout particulièrement la valeur de la formation que donne la JOC, dans tous ses aspects, aussi bien l'action et l'organisation que les échanges qui se font en réunion sur des questions sociales ou proprement religieuses.

Le prêtre aidera aussi les jeunes travailleurs à prendre conscience du **lien indissoluble** qui doit exister entre la vie, l'action et l'organisation du mouvement, et le Christ, l'Eglise, la Hiérarchie. Il le conduira à toutes les sources spirituelles, sacramentelles et liturgiques qui alimentent et soutiennent la réalisation de sa mission apostolique.

C'est ainsi enfin que le prêtre mènera les jeunes travailleurs à leur véritable taille d'adultes, leur donnant une doctrine adulte, un jugement et une responsabilité adultes, une conviction qui débouche dans un engagement adulte, **pour toute leur vie** et dans toute leur mission de vie.

Le prêtre ne verra pas les jeunes travailleurs uniquement aux réunions ; il tâchera de les voir, de les rencontrer, de leur parler IH plus souvent possible, dans leur vie journalière, à la maison, partout où il peut entrer en contact avec eux, simplement et amicalement.

**2. Vis-à-vis de l'Eglise**

Par sa pédagogie et sa méthodologie, la JOC ne se sépare pas de la paroisse et de l'Eglise ; au contraire, elle devient **un organe vivant et dynamique au sein de la communauté paroissiale et ecclésiale** ; elle forme, elle est un laïcat d'Église qui diffuse la mission de celle-ci dans toute la vie laïque ouvrière, et par-delà celle-ci, dans toute la société et le monde moderne.

C'est **sur place, dans la section locale** et dans l'équipe, que le prêtre-aumônier réalise cette unité entre les jeunes travailleurs, membres, militants et dirigeants de la JOC, et l'Eglise sur place qui est la paroisse « Mais il le fait dans la perspective d!une unité au sein de l'Eglise universelle, unité avec le Pape et les Évêques, avec **tout** le Corps Mystique du Christ et tout son apostolat.

La section locale, dans l'ensemble de la JOC internationale, fait naître ainsi, chez chaque jeune travailleur le désir de s'engager, de travailler, de prier, de se renoncer, de se donner, voire même de quitter son pays, à la fois pour l'Eglise et pour ses frères et soeurs travailleurs du monde entier. Formés dans cette perspective, les membres de la JOC forment **ensemble** un mouvement apostolique et missionnaire, directement orienté vers le Règne du Christ et le salut de la jeunesse ouvrière.

Grâce à la présence et aux interventions de l'aumônier, la section locale, avec toutes ses activités, les découvertes qu'elle fait, etc. seront mises dans cette lumière et jugées selon ces dimensions. Tous les moyens les plus modernes (cartes du monde, films, diapositives, radio, télévision) seront mis au service de cette formation ecclésiale, apostolique et missionnaire, jusque dans la plus humble section. Dans ce sens aussi, l'aumônier orientera la prière, la messe, la communion, les retraites et récollections, toute la vie personnelle la plus intérieure, comme la vie communautaire la plus visible, la participation à la liturgie et au culte.

**3. Parmi le clergé et la communauté chrétienne.**

Le rôle de l'aumônier, à l'intérieur de l'équipe et de la section locale, doit se compléter par **un rayonnement à l'extérieur**, sur les prêtres et aumôniers de la région et auprès des autres mouvements apostoliques et de toute la communauté paroissiale et ecclésiale.

Il ne remplira pas ce rôle d'une façon vague et théorique, mais continuellement et pratiquement, **dans tout son ministère** : ses sermons, ses visites et contacts avec les paroissiens, son influence auprès de certaines personnalités, y compris les autorités responsables, et la Hiérarchie diocésaine. Il préparera ainsi le terrain au développement de l'action jociste menée par lès membres et les militants du mouvement et cette préparation sera en même temps un soutien indispensable à tous leurs efforts, leurs démarches, leurs activités, les enquêtes, les services. Avec eux et pour eux, il gagnera et entretiendra la sympathie de tous, non seulement dans la pensée et la prière, mais dans une aide efficace et pratique qui ira même jusqu'au soutien financier.

Ce sera souvent par l'aumônier que les jeunes travailleurs, initiés à porter eux-mêmes leurs responsabilités aussi totalement que possible, se rendront compte que, d'autre part, **le problème de la jeunesse travailleuse s'insère dans des problèmes d'ensemble**, et que sa solution même exige des collaborations constantes dans un esprit d'ouverture et de charité.

**FORMATION DES AUMÔNIERS JOCISTES ET DU CLERGÉ.**

1. **Toute la formation habituelle donnée au séminaire** devrait être imprégnée de la nécessité et de l'importance du rôle du futur prêtre dans la formation des apôtres laïcs - qui sont, dans le cas qui nous intéresse, des jocistes - et dans l'expansion du laïcat dans l'Eglise d'aujourd'hui. C'est dans la mesure où toute la formation des futurs prêtres - vie spirituelle, formation dogmatique, scripturaire, sacramentelle, liturgique et pastorale - prendra cette orientation, que les prêtres seront mieux préparés et plus désireux de trouver la formation spécifique qu'il leur faut pour exercer leur rôle dans la JOC. C'est aussi dans la même mesure que l'union sera assurée entre toutes les organisations de jeunes et d'adultes, sur tous les plans, dans une coordination qui sauvegarde la mission propre de chacune.

2. Cette formation générale requiert un complément pratique et concret, déjà au temps du séminaire. Celui-ci peut se donner :

* par des cours ou des sessions organisées par les aumôniers jocistes, diocésains ou régionaux ;
* par des conférences données, au séminaire même, par les dirigeants et anciens dirigeants de la JOC, ce qui donne lieu à de fructueuses prises de contact ;
* par la participation des séminaristes à des Semaines d'Étude et des sessions de formation jociste, à des réunions ou des activités locales.

3. Au cours de leur dernière année d'étude, les séminaristes pourront être adjoints à des aumôniers locaux de la JOC, soit dans la ville épiscopale, soit dans les environs, pour s'initier pratiquement aux méthodes jocistes d'enquête, de formation, d'action et d'organisation et plus spécifiquement au rôle de l'aumônier local.

4. Dès leur nomination, soit comme vicaire, soit comme professeur dans l'enseignement technique, soit ailleurs, l'initiation pratique des nouveaux prêtres doit être immédiatement amorcée et adaptée, d'accord avec l'aumônier régional et les aumôniers locaux intéressés. C'est l'unique façon, pour eux, d'apprendre à connaître les problèmes de vie des jeunes travailleurs dont ils sont responsables, de s'essayer au contact avec ceux-ci, de se former un jugement réaliste sur les problèmes de leur vie et de leur mission apostolique.

Il est certes inadmissible - comme on le voit encore, hélas ! - que le prêtre de 1959 et des années qui vont venir ignore encore les méthodes de la JOC et en déprécie, pour lui-même et pour les autres, la nécessité impérieuse et l'importance pastorale. Le prêtre a, comme tel, la responsabilité première de l'apostolat de l'Eglise, et dans cet apostolat d'ensemble, il doit prendre conscience de la place et de l'urgence de l'apostolat qu'appelle aujourd'hui la diffusion du Royaume de Dieu dans le monde du travail.

**QUESTIONS POUR AMORCER UNE RÉFLEXION ET UN ÉCHANGE.**

* Avons-nous des aumôniers dans toutes les sections locales ?

* Dans quelle mesure réalisent-ils l'importance de leur rôle ? (la JOC, est-elle pour eux une "oeuvre" parmi les autres ?) Ce rôle est-il intimement lié à la conception de leur sacerdoce ?
* Se sentent-ils responsables de tous les jeunes travailleurs de leur paroisse, ou bien se contentent-ils de former une petite élite ?
* Les aumôniers locaux cherchent-ils le contact direct et fréquent avec les jeunes travailleurs, avec les jocistes et s'en servent-ils pour connaître leur vie quotidienne ?
* Comment conçoivent-ils leur rôle ? Sont-ils les dirigeants des sections locales, ou bien les éducateurs, les éveilleurs, les animateurs des jeunes travailleurs qu'ils forment à leurs vraies responsabilités ?
* Les aumôniers veulent-ils réaliser, dans leurs sections, toute la JOC, une JOC authentique ? Ou bien en prennent-ils seulement les aspects religieux, ou d'autres ?

* Comment les aumôniers mettent-ils- les jeunes travailleurs en contact avec le Christ ? Comment développent-ils en eux le sens et l'amour de l'Eglise ? Comment les orientent-ils vers les sources de la foi et de la grâce (connaissance de la doctrine, recours aux sacrements, etc.)

* Comment les aumôniers suscitent-ils une saine conception des rapports entre la section jociste et la paroisse ? Avec les autres organisations et mouvements catholiques ? Avec l'ensemble de la communauté ecclésiale ? Avec des personnes d'autres milieux ? Avec les autorités et institutions publiques et privées ?
* Quelle est l'orientation donnée au séminaire quant à l'importance de la formation d'un laïcat uvrier ? Quels sont les autres moyens prévus pour la formation des futurs prêtres en vue de leur ministère d'aumôniers jocistes ?
* Comment les aumôniers locaux et diocésains de la JOC se préoccupent-ils d'aider les nouveaux aumôniers à s'initier à leur rôle ?

Bruxelles, août 1959.

1Voir "Semaine d'Etude internationale. 1935"

2Voir "La JOC et la paroisse".